Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 27 (1919)
Heft: 1

Artikel: De quelques anciens noms de lieux de Lausanne
Autor: Reymond, Maxime
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-22366

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ma femme est tres sensible a l'honneur de vostre souvenir et vous en rend de trés humbles graces; pour moy je seray toutte ma vie avec tout l'attachement imaginable

Monsieur

Vostre trés humble et trés obeissant serviteur

MARTINIERE.

DE QUELQUES ANCIENS NOMS DE LIEUX DE LAUSANNE

Le nom de Lausanne est connu par une inscription du IIe siècle et par quelques documents administratifs à peu près contemporains. Il faut ensuite descendre jusqu'au début du Xe siècle pour trouver mention de quartiers de notre région : Biez [1] et Béthusy [2] avec Saint-Pierre en 906, Mornex [3] en 901, Vennes [4] en 908, puis Chailly [5] en 943, Prilly [6] en 976, Pully [7] en 994, et plus tard Ouchy [8] vers 1050. Le marché de la Cité de Lausanne (qui forma plus tard le quartier de la Palud-Mercerie) n'est mentionné qu'en 896 [9], et à ce moment le quartier même de la Cité est appelé *Lausanne castro* [10].

1 *Cart. laus.*, p. 87, *in villa Beio.*

2 id., p. 97, *ad villare Bitusiaco.*

3 id., p. 81, *in villa Modernaco.*

4 id., p. 170, *in foreste Vennas.*

5 p. 98, *in villare Carliaco.*

6 *Hist. patr. mon.*, chart. II, n° 48, *in villa que vocatur Presliacus.*

7 Aubert, *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice*, p. 213, *Pulliacum villam.*

8 *M. D. R.*, t. XVIII, p. 349 : *(in villa) Osciaco.*

9 Reymond, *L'évêque de Lausanne, comte de Vaud*, p. 2: *ad forum civitatis Lausannensis.*

10 id., p. 2., et Besson, *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne*, p. 160, *actum Lausonae castro* (890).

Cela ne veut évidemment pas dire que ces noms de lieux ne datent que de cette époque, ni qu'ils soient alors les seuls usités. Ce sont simplement les seuls noms que nous fournissent les rares chartes de l'Eglise de Lausanne qui aient été conservées, et ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle, grâce essentiellement au Cartulaire de Notre-Dame [1], que les divers quartiers de la ville commencent à se dessiner nettement devant nous. Toutefois, l'étude toponymique des lieux-dits lausannois peut suppléer, dans une certaine mesure, à la rareté des sources, et fournir, sur les origines locales, de précieux renseignements. Les sciences philologiques sont aujourd'hui suffisamment avancées pour que chez nous, après les travaux particuliers de MM. les professeurs Henri Jaccard[2] et Ernest Muret[3], il soit possible de tirer de ces noms de lieux quelques conclusions générales.

* * *

On croit que le nom de *Lousonna* est d'origine ligure, c'est-à-dire qu'il remonte peut-être à une douzaine de siècles avant Jésus-Christ. Le suffixe *onna* paraît avoir contribué à former des noms de villes aussi bien que des noms de rivières [4], et le radical *Lous* a dû être primitivement donné à la rivière formée de la réunion de la Louve (anciennement *Laus, Loue)* avec le Flon, et à l'embouchure de laquelle se trouvait le *vicus* romain. Existe-t-il dans notre région d'au-

[1] *Cartulaire de Notre Dame de Lausanne*, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer (1228-1242), Lausanne 1851. Voir aussi Arch. cant. vaud, Ac. 11, *Recueil d'acensements pour le chapitre* (1256-1325).

[2] *Essai de toponymie*, dans *M. D. R.*, t. VII, 2e série, Lausanne 1906.

[3] *De quelques désinences de noms de lieu*, Paris 1908. *Le suffixe germanique-ing*. Paris 1908.

[4] D'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II.

tres noms de lieux de la même origine ? Probablement non.

La langue celtique, qui a succédé au ligure, a laissé davantage de traces. Nous lui devons sans doute le nom du dieu Bel, l'Apollon gaulois dont la *Sylva Belini* de 1227 [1], la forêt de Sauvabelin, conserve le souvenir. Le nom de Jorat lui appartient. Peut-être aussi le suffixe de Montbenon, *benno*, dérive-t-il non pas d'un nom propre germain, comme l'a cru Jaccard, mais du celtique *benn*, qui signifie sommet, promontoire, et s'applique ainsi fort bien à cette colline. Enfin,[2] les noms propres de *Vitus* et d'*Oscius*, dont sont dérivés Vidy et Ouchy, sont d'origine celtique ou gauloise [3].

Mais la plupart des noms de lieux anciens de Lausanne sont d'origine gallo-romaine ou germanique, et il y a quelque intérêt à les grouper topographiquement. Des noms de cours d'eau, ceux de la Chamberonne, de la Vuachère et de la Paudèze sont de formation relativement récente (la *Chamberona* est citée en 1107 [4]) et nous ne nous y arrêterons pas. Un acte de 908 parle du *fontem Maurone*[5] que l'on identifie, sans que cela soit très sûr, avec le flon Morand déjà ainsi mentionné en 1225[6]. Le *flumen Mayen* ou *Mein* de 1142 [7] doit être le ruisseau de Pierre Ozaire ou l'un de ses voisins. Ces noms se rapportent d'ailleurs à la région des forêts du Jorat qui est en dehors du cadre de cette étude. Les autres vieux noms de lieux de la contrée, Béthusy,

[1] *Cart. laus.*, p. 546. Jaccard, *Essai*, p. 420.

[2] D'Arbois, *Origines de la propriété foncière*, p. 179.

[3] cf. plus loin, p. 12 et 19.

[4] *Cart. de l'abbaye de Molesmes*, t. II, n° 142. Jaccard fait dériver ce nom de *chamberot*, vieux français pour écrevisse, du latin *camarus*.

[5] *Cart. laus.*, p. 170.

[6] *id.*, p. 243. Cette identification est assez problématique.

[7] *Cart. de Montheron*, p. 2, et Reymond, *Abbaye de Montheron*, p. 12 et 198.

*

Chailly, sont de l'époque romaine, celui de Vennes est d'origine douteuse[1].

Plus au sud, Montagibert[2], Montribaud et Monrepos[3], Montautier[4] au parchet de Palayres, Montpollin[5], aujourd'hui Bellevue, sont d'origine germanique. Peut-être en est-il de même de Montetan[6] près de Prilly. L'un des noms les plus caractéristiques est l'appellation primitive du signal de Sauvabelin, dont le « chemin de Montmélian » actuel a gardé le souvenir. Un acte de 1396[7] dit que ce chemin va de la roche de Bétusy au mont Mueiens. Il ne s'agit pas ici d'un nom d'homme. *Mueiens* est un terme vieil allemand qui se retrouve dans l'allemand moderne sous la forme *muen,* avec un sens vraisemblablement adouci qui signifie peiner, oppresser, tourmenter. Faut-il voir quelque rapport entre ce mont Mueiens et les sacrifices des druides qui se faisaient tout auprès dans la forêt de Sauvabelin ? Je crois plutôt que l'on a simplement voulu entendre qu'il s'agissait d'une colline pénible à gravir, ce qui était bien le cas pour le voyageur venant de la vallée du Flon. Tout auprès en 1282,

[1] Voir ces noms dans Jaccard, *Essai de toponymie.* On peut se demander si l'étymologie *vennas* = haie s'applique bien au hameau de Vennes.

[2] *Cart. laus.,* p. 663, *monte Girbert,* en 1238.

[3] A. C. V., série V^a^, chapitre n° 143, *mons Renbaut* en 1274. Une partie du terrain a gardé le nom de Montribaud. La partie inférieure s'appelait *Monreboz* en 1673 (A. C. V. Ff. 226, *rentier Rebeur)* et se nomme aujourd'hui *Monrepos.*

[4] *Cart. laus.,* p. 247, *Montauter* en 1220 env.

[5] A. C. V., série V^a^, chapitre n° 1478, *Montpullin* en 1396 ; V^b^, clergé de la cathédrale, n° 913, *Mont Pelyn* et *Pollyn* en 1511. Ce nom peut venir de *palus* = terrain marécageux, ou d'un nom propre germanique.

[6] *Cart. laus.,* p. 517, *apud Motettam* en 1225; aussi *Moctetan* dans plusieurs actes de 1265-1337.

[7] A. C. V., série V^a^, chapitre n° 1478.

un rocher de Chevrenges, recéleraît, d'après M. E. Muret [1] et malgré le suffixe, une origine plutôt latine.

* * *

La plupart des noms que nous venons d'indiquer se rapportent aux quartiers supérieurs de la commune de Lausanne. Ils marquent plutôt des collines et des cours d'eau, et sont généralement d'origine germanique, c'est-à-dire postérieurs au IVe siècle. Il en est autrement des noms des quartiers inférieurs de la ville.

Tout d'abord, représentons-nous ce qu'était le territoire lausannois à l'époque romaine : une bourgade près du lac, à l'embouchure du Flon, une côte qui montait à peu près régulièrement du lac jusqu'à Montbenon, et ne portait probablement pas encore de vignes. La longue moraine allant du Bourg à Montbenon cachait aux riverains du Léman et aux voyageurs la profonde vallée du Flon, qui la séparait de la colline de la Cité, dominée elle-même par le mont *Mueiens* et la forêt de Sauvabelin.

Il est évident que c'est ce coteau lac-Montbenon qui, à l'époque romaine, a été mieux connu, le plus habité, le plus cultivé. Et voici la première constatation que l'on peut faire ; c'est que tous les noms de lieux importants de la région sont de cette époque. Citons en allant de l'ouest à l'est : Biez, Vidy, Contigny, Cour, Villars, Mornex, Ouchy, Jurigoz, Chissiez. De même ceux de Dorigny et de Prilly qui les encadrent à l'occident et celui de Pully à l'orient.

Contigny est évidemment à l'origine le domaine d'un *Quintinius,* Mornex celui d'un *Modernus,* Chissiez celui d'un

[1] A. C. V., série Va n° 213; en 1343 près du chemin de Venes au Mont. E. Muret, *le suffixe germanique ing.*, p. 274, fait venir ce nom du latin *Caprius* ou *Caper*.

Cassius [1]. Vidy dérive d'un *Vitus* [2], Ouchy d'un *Oscius* [3], Jurigoz d'un *Juvicus* [4], et Biez, en dépit des apparences, vient probablement d'un *Baccius* [5]. Cour et Villard sont dérivés de noms communs de domaines.

Ces diverses étymologies connues, prenons maintenant une carte de la région. Nous verrons que les territoires auxquels on appliquait au moyen-âge, et même jusqu'au siècle dernier, ces noms de Biez, Vidy, Contigny, Villard, Mornex, Ouchy, Jurigoz, Chissiez, embrassent cette région presque toute entière, d'autant plus que Montriond fait partie du territoire de Cour. Ne font exception que le territoire sous

[1] Jaccard, *Essai*, p. 104, 296, 92. Pour Chissiez, Jaccard fait erreur en dérivant ce nom de la famille de Chissé. Celle-ci, qui venait de Savoie, n'apparaît à Lausanne qu'au XVe siècle, alors que le terrain s'appelle de ce nom en 1230 déjà. *(Cart. laus.* 305, 403.)

[2] Il faut éliminer du débat la *curiam de Vitis* d'une bulle de 1148 *(Arch. Soc. Hist., Frib.* I. 375). C'est une faute d'un copiste romain pour *Uins*, qui est Luins, à la Côte, propriété du prieuré de Payerne (Reymond, *Abbaye de Payerne*, p. 11). Il reste les formes ***Viti*** et *Vizi*, du *Cart. laus.*, p. 12 et 408, qui déterminent l'origine ***fundus*** *Vitiacus*.

[3] M. D. R., t. XVIII, p. 349; Jaccard, *Essai*, p. 323.

[4] La forme ancienne est *Juvego*, quoiqu'en dise M. Jaccard. Nous l'avons lue une dizaine de fois dans l'original du cartulaire. Elle se perpétue jusqu'au XVIIe siècle. Ce n'est qu'en 1670 (rentier Rebeur) qu'apparaît la forme *Jurigoz*. Il faut donc en rechercher l'origine dans le cognomen *Juvicus*, que l'on retrouve dans le gentilice *Juvicius* qui a donné Juvisy (Seine-et-Oise, France).

[5] On a *Beium* en 906 *(Cart. laus.*, p. 87), *Biez* en 1225 (id. p. 409), et dès le XVIIe siècle : *By*. Jaccard dérive ce nom de *bevium*, bief, canal. Mais la consonne *v* n'avait pas encore disparu au début du Xe siècle. L'origine exacte du mot nous est donné par deux actes du début du XIIe siècle. Le *Cart. de Molesmes*, t. II, nos 141 et 142, contient deux chartes par lesquelles Turembert de Baiz et son neveu Louis de Baiz donnent au prieuré de Saint-Sulpice (entre 1107 et 1113) tous les biens qu'ils possèdent de la *Chamberona* au *Bierz*. Ce *Bierz* est un ruisseau près de Préverenges près duquel l'évêque de Lausanne et Aymon de Faucigny passèrent un accord en 1226. Quant à *Baiz*, c'est précisément la localité voisine de Saint-Sulpice que l'on appelait *Beium* en 906. (On aurait mieux dit *Baium.)* De même que Bex, il dérive du gentilice *Baccius* (E. Muret, *Dict. hist. vaud.* I, p. 210; d'Arbois, *Origines*, p. 351). Au XIIIe siècle, la permutation de l'*i* — qui n'est pas rare — avait donné *Bieum*, dont *Biez*.

l'église Saint-François, dont le nom du moyen âge, la *Condemine de l'Evêque* [1], a remplacé un nom plus ancien, qui pourrait être Grancy [2], du gentilice *Granicius*, ou *Sacconay* [3], nom dérivé du cognomen *Sacco* ; et en outre le quartier de Fontenailles, qui semble avoir dépendu primitivement, avec celui de Rive, du domaine d'Ouchy. Et il est assez curieux de voir que, au début du XIIIe siècle, le Cartulaire de Lausanne mentionne tous ensemble ces territoires, de Biez à Chissiez et Chamblandes, pour indiquer que le Chapitre avait le droit de prélever sur eux des émoluments judiciaires.

Ce qui frappe encore, c'est que c'est à ces noms de lieux seulement que les textes du moyen âge rapportent l'expression technique de territoire. On a, par exemple, le lieu dit : « En la Juglary, au territoire d'Ouchy », le lieu dit : « En Marterey, au territoire de Cour », ce qui montre bien la différence entre un simple nom de lieu et un nom de territoire. Nous ne connaissons à cette règle que deux exceptions, qui concernent les territoires de Paleyres [4] et de Rongimel [5],

[1] Le couvent de Saint-François est dit en 1258 près de la porte de *Condemine* (M.D.R., t. XXXVI, p. 322). Ce dernier nom est resté longtemps sous la forme de *Condemine de Jarjeta*, puis Georgette.

[2] Nous ne connaissons pas de mention de ce nom avant le XVIIIe siècle.

[3] « Vers Sacconay, alias En Saugettes, soit en Montriond », dit le rentier Rebeur de 1670 (A.C.V. Ff. 226, fo 34). D'après les limites indiquées, « Vers Sacconay » est au N.-E. du crêt de Montriond, à l'angle des avenues Dapples et du Rond-Point.

[4] *Cart. laus.*, p. 248, 304, 408, 507, etc. En 1225, l'évêque de Sion s'adresse à *Ja, ministro de Palaieres* (p. 521). Il y avait alors un « *rual de Palaieres* », qui n'existe plus (p. 597). Le nom doit venir non par de *palaz:* terrain plat, comme le croit Jaccard, mais de *paludarias*, terrain marécageux ; il y avait tout auprès une vigne de *Palu*, un terrain de *Mollie seule*.

[5] *Cart. laus.*, p. 642, *Runginel* en 1238. Une famille de ce nom existait à Lausanne à la fin du XIIIe siècle ; elle tire sans doute son nom de la localité. Ce nom-là pourrait d'ailleurs être aussi d'origine romaine.

dont les noms d'origine postérieure à l'époque romaine peuvent aussi en avoir remplacé d'autres[1].

Ainsi donc, le mot « territoire », au moyen-âge, se rapporte à une répartition topographique bien déterminée, et cette division répond à peu près exactement à ce que l'on sait de la répartition du sol à l'époque romaine. Car il est incontestable que les noms de lieux que nous venons d'énumérer sont ceux qui, il y a quinze ou dix-huit cents ans, désignaient les propriétés privées de la banlieue du *vicus* romain de *Lousonna*.

Or ces propriétés sont au nombre d'une quinzaine seulement, et elle ne laissent pas de vide sensible entre elles. C'est donc qu'à l'origine, le territoire situé entre la Chamberonne et le Flon, d'un côté, et la Vuachère de l'autre, entre Montbenon et le lac, tout autour de *Lousonna*, était divisé

[1] En février 1324/5, A. V. L., *Corps de ville*, F. 131, Guillaume Panier, citoyen de Lausanne, vend à un autre citoyen, Etienne Moret, toute la dîme du vin et du blé qu'il possède entre la Chamberonne et la Vuachère, soit aux « villas et territoires » de Contigny, de Vizy, de Cour, ainsi qu'au territoire du Waz (en Malley). Dans le détail, on mentionne des terres à Contigny et au bois de Vauz, puis trois terres, situées au « territoire de Ruonchoz », près du lac et du pâquier de Ruonchoz, dont l'une est possédée par *liberorum de Magna domo de Cors;* viennent ensuite des terres au flon de Vizy, en Contigny. Il s'agit évidemment ici du terrain nommé plus tard le *Rechoz*, situé sous la route et le pont de la Maladière, entre le Flon et Cour. Le contexte indique bien que le mot territoire est ici employé improprement, et que le terrain en question n'est qu'une parcelle du territoire de Cour. D'après Jaccard, *Ruonchoz* viendrait de *(terras) runcas*, terres défrichées. Si l'étymologie est exacte, il faudrait admettre que ce terrain, situé à l'entrée de *Lousonna*, aurait été complètement en friche après l'époque romaine. La route sépare ce terrain de Rechoz de celui des Ourles au nord; on disait champ des Ouilles et des Oules en 1670, d'où l'étymologie ouille-aiguille, de Jaccard; mais en 1444 on disait: « Eis Olex », ce qui semble indiquer une autre origine.

en une quinzaine de grands domaines [1], sans qu'il y eut entre eux de place pour de nombreuses petites propriétés.

Nous disons à l'origine. De tout temps, les domaines ont dû avoir un nom, qui a été de préférence celui du propriétaire lui-même. Camille Jullian [2] soutient que la plupart des domaines étaient constitués au moment de la conquête romaine, et que les Romains n'ont pu que les remanier. On pourrait peut-être attribuer à l'époque antérieure, ceux dont le nom dérive d'un *cognomen* seulement, mais passons. Ce qui est certain, c'est que le recensement fiscal que l'empereur Auguste fit faire dès l'an 27 avant J.-C., fixa ce nom, parce qu'il fut désormais inscrit sur les tabelles de l'impôt. Dès lors le propriétaire put changer, le fonds se désagréger, le nom resta. Le juriste Ulpien, au début du IIIe siècle, indiquant les règles d'établissement du cadastre [3], dit que l'on mentionne — non plus le nom du propriétaire — mais celui du domaine, avec ceux des domaines voisins et celui de la cité où ils se trouvent. On a tout lieu de croire que ce

[1] Cette expression : « grande propriété foncière » est toute relative. Les domaines de Cour et de Villard réunis n'ont que 120 hectares, et ils sont les plus étendus de la région que nous étudions. Fustel de Coulanges, dans *L'Alleu et le domaine rural*, p. 230-231, assimile le territoire de la commune rurale à celui de la *villa* romaine ou mérovingienne, et ne donne guère à cette dernière une étendue inférieure à 300 hectares. Cette thèse ne s'applique pas à la commune moderne de Lausanne qui est certainement composée d'une vingtaine au moins de *villae* d'une étendue inférieure à une centaine d'hectares. Il est vrai que la formation de la commune de Lausanne présente un caractère spécial, comme on le verra plus loin.

[2] *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 374. Sur tout ceci, voir aussi d'Arbois de Jubainville, Giry, etc.

[3] *Digeste* L. XV., 4; Ulpien, *de censibus III:* « Forma censuali cavetur, ut agri sit in censum referantur : nomen fundi cujusque, et in qua civitate, et in quo pago sit, et quos duos proximos habeat. » Cf. Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 201; J. Marquart, *Organisation financière des Romains;* Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*, p. 236; G. Bloch, *La Gaule romaine*, p. 157; C. Jullian, *Le gouvernement de Rome*, p. 303 (t. IV de l'*Histoire de la Gaule*).

système était déjà arrêté sous Trajan, à la fin du Ier siècle, et il a dû demeurer tel aussi longtemps que l'organisation financière a dû subsister, c'est-à-dire jusqu'à la chute de l'empire. Et ce que nous savons de notre cas particulier le confirme. Les noms de territoires sont tous gallo-romains, aucun n'est d'origine germanique, ce qui eut été le cas si les noms avaient été donnés après le IVe siècle. Nous sommes donc bien ici en présence d'une distribution du sol faite au début de l'ère chrétienne, moins de deux générations en définitive après la conquête romaine.

Cette constatation n'est pas indifférente, car elle montre qu'en dehors des militaires, artisans et commerçants, qui existaient à *Lousonna,* la population de la région vivait essentiellement sur les domaines des grands propriétaires fonciers, maîtres presque exclusifs du sol, et probablement aussi par contre coup, les seuls maîtres de l'administration locale. Seulement, cela ne va pas sans quelques difficultés. En effet, si exiguë qu'ait pu être l'agglomération romaine de Lausanne, elle a probablement eu l'étendue qu'indique la carte archéologique de Blanchet, elle a dû être entourée de terrains maraîchers, et tout cela s'accorde mal avec le corset que lui donnent les domaines de Vidy, de Contigny et de Cour.

Les excellentes précisions que M. Julien Gruaz a données sur les trouvailles archéologiques de Vidy [1], montrent qu'en définitive le bourg romain s'étendait essentiellement dans le triangle formé par les chemins actuels de Chavannes et de Morges, entre la Maladière et le vieux chemin de Morges-Lausanne qui passe près du château de Vidy et longeait

[1] J. Gruaz, *l'Archéologie romaine dans le territoire de Vidy*, Lausanne 1914; *Questions d'histoire et d'archéologie*, 1917; *Les anciens habitants des rives comprises entre Morges et Vidy*, 1918.

autrefois l'église paroissiale de Vidy [1]. Mais il faut en outre tenir compte que les artisans, les industriels devaient se tenir surtout sur le passage des voyageurs, et particulièrement sur le chemin de Cour à Chavannes qui était à cette époque l'artère principale [2]. Cette agglomération devait prendre à l'est du pont de la Maladière [3] pour aboutir non loin de la croisée de la nouvelle route Morges-Lausanne, construite en 1859 [4]. Entre le vieux chemin et la nouvelle route se trouvait l'énigmatique Pierre Oupin, statue à trois faces, qui marquait l'emplacement d'un temple païen [5]. En amont, c'est-à-dire du côté de Contigny, de Montoie [6], du Bois de Vaux [7], de la Bourdonnette [8] (soit Biez), les découvertes faites ne permettent pas de croire à l'existence de populations denses : on a plutôt l'impression de maisons de plaisance.

Le sol n'a pas été fouillé méthodiquement jusqu'ici, de

1 Les plans de Lausanne de 1670 (Rebeur) et de 1723 (Gigniliat) mentionnent encore la cure et le cimetière, l'église ayant été précédemment démolie.

2 C'est autour de ce chemin que les principales découvertes ont été faites (voir plan Blanchet-Gruaz).

3 Voir ce même plan.

4 Des trouvailles ont été faites lors de la construction de cette route; on n'en a pas le détail précis.

5 Blanchet, *Lausanne dès les temps anciens*, p. 1. La plus ancienne mention de la « Pierre Opin » est de 1595; celle-ci servait alors de limite à la dîme de Vidy (A.V.L. *Corps de ville*, EE 303).

6 *En Montoex* en 1444 (A.C.V., série V^b^ n° 480). Ce nom a peut-être, comme Bavois *(Bayoes)* une origine latine. Le terrain faisait partie du territoire de Contigny.

7 On cite en 1292 une terre en *Vauz*, tendant du riau Gallician au chemin de Chavannes (A. C. V., série V^a^ n° 255); en 1316, le bois de *Vauz*, le territoire de *Vauz*, la motte de *Vauz* (série IV, n° 181). Le nom ancien de ce terrain est perdu.

8 Bourdonnette est dérivé de Bordon, nom d'un propriétaire du XVIIe siècle.

telle sorte que ce tableau ne peut être que provisoire. Il ne peut cependant pas trop s'écarter de la réalité. Dès lors, nous nous rendons parfaitement compte que les terrains maraîchers indispensables devaient se trouver surtout du côté du lac, au midi, — comme aujourd'hui à Rolle dans une certaine mesure — les habitations étant orientées vers les routes. Il en résulte que le plan de distribution en *villae* du sol au nord de la route et vers Cour a réellement pu être celui que nous indiquons.

En revanche, l'étendue du domaine du Gallo-romain Vitus a dû être profondément remaniée et augmentée par la tribu burgonde qui s'établit à Renens au IVe siècle. Le domaine primitif était probablement concentré plus à l'ouest près de la Chamberonne, et ce n'est qu'après la destruction du *vicus* qu'il s'étendit sur ses ruines. Tout le montre, et en particulier la situation de l'église chrétienne de Vidy. Il est en effet à remarquer qu'au moyen-âge, cette église ne desservait pas le quartier tout voisin de Cour, qui dépendait de la paroisse de la Sainte-Croix à la Cité, mais le village beaucoup plus éloigné de Renens qui eut là son cimetière jusqu'au XVIIIe siècle. Vidy et Renens ne font qu'un : l'église chrétienne est probablement sur l'emplacement d'un temple païen. Le remaniement de la circonscription par les Burgondes est ainsi manifeste.

L'influence des nouveaux venus s'exerça aussi sur deux des domaines voisins : Cour et Villard. Ces dérivés de *curtis* et de *villa* ne sont pas de l'époque latine. Ils ont été adaptés plus tard à un nom propre germanique qui a supplanté le nom romain primitif et a disparu lui-même ensuite, sans que rien ne puisse le déceler aujourd'hui. On peut d'ailleurs se demander si nous ne nous trouvons pas ici en présence d'un dédoublement du domaine romain. On connaît les descriptions des villas romaines que nous ont laissées plusieurs

écrivains antiques [1] : le domaine est une agglomération formée de deux parties distinctes : la *villa urbana,* à mi-côte, qui est l'ensemble des constructions que le maître réserve pour lui, pour sa famille, pour ses amis, sa domesticité personnelle, et la *villa rustica,* au bas de la colline, qui est l'ensemble des constructions destinées aux esclaves et aux colons, aux laboureurs et aux artisans. Appliquez ces descriptions sur le terrain : vous avez la *villa urbana* en Villard, la *villa rustica* à Cour. Il y avait autrefois à Cour un édifice important, que des textes du XIVe siècle nomment « *la Magna domo de Cors* [2] » et qui est sûrement un reste de l'agglomération rustique romaine.

Ce quartier doit d'ailleurs, autant que Vidy, retenir notre attention. Aucun document direct, aucune pièce ne nous fait exactement connaître la vie de ces villas. Voici cependant quelques indications intéressantes. Une loi d'Honorius de 398, reproduite au Code Théodosien signale comme un « usage » que les grands propriétaires aient une église sur leur domaine [3]. A Lausanne, deux apparaissent, quoique sans doute postérieures, l'une dans la *villa Osciacus,* l'autre au *fundus Vitiacus.* Elles se transformeront plus tard en églises paroissiales d'Ouchy et de Vidy ; au moment où l'ancien domaine romain se désagrégera, c'est l'église qui se substi-

[1] Textes groupés dans Fustel de Coulanges. *L'alleu et le domaine rural,* p. 89 et 93; *L'invasion germanique,* p. 198; G. Bloch, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine,* p. 436 et suiv.; C. Jullian, *Le gouvernement de Rome,* p. 373.

[2] A.C.V. Registre Ac. 11, f° 195. Pierre de Cors vend en 1307 une terre « *in territorio de Cors, in loco ubi dicitur ou Marterey* » du consentement de ses cinq neveux, dits de *Magna domo de Cors.* L'un de ces neveux, Etienne de Cors, dit de *Magna domo,* se reconnaît en 1321 l'homme lige de l'évêque *(id.* F° 106). Cette maison se trouvait peut-être au lieu dit « En Murat », près de la campagne des Figuiers.

[3] Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural,* p. 92 ; Code Théodosien, XVI, 2, 33.

tuera à la maison du maître comme centre de ralliement de la population. En outre, on constate l'existence dans certains domaines de cimetières spéciaux pour le personnel de la *familia*. Un tel cimetière existait ici : le Marterey de Cour, sous le pâquier de Villard, près du collège, où l'on a retrouvé encore, il y a peu d'années, des vestiges humains [1].

* * *

Nous avons vu dans les pages qui précèdent comment l'administration romaine a marqué à jamais son empreinte sur Lausanne, en a distribué le sol de Montbenon et de Monrepos au lac. Cependant cette organisation s'est écroulée. *Lousonna* a disparu. Les Germains ont créé un monde nouveau. Ils retiennent à eux tout ce territoire qui de Renens et Biez jusqu'à Mornex et à Chailly, au midi du Flon, prend le nom de *finis Runingorum* qu'il porte encore au Xe siècle. Il existe cependant une nouvelle ville de Lausanne, à la Cité, mais, cette organisation du *finis* le montre, elle n'est en rien l'héritière du *vicus*. Elle n'en a gardé que le nom et peut-être les pierres qui soutiennent sa cathédrale. Toutefois, l'évêque, le chapitre de Notre-Dame sont arrivés à rattacher de nouveau les terrains colonisés par les Romains : on a des actes de donations et de ventes en leur faveur, et ces actes en présument d'autres. Une fois en possession de ces territoires, l'évêque les groupa dès le XIe siècle autour de la nouvelle ville qu'il avait fondée, et c'est ainsi que l'Eglise — annihilant l'effet de la désorganisation germanique —

[1] Voir note 2, p. 19. En 1619 et en 1669, il est question du « pré de la Crey (Croix) sur le Marterey de Cor, sous le pâquier de Villard (A.C.V. Terrier Ff. 165 et 226). Feu M. Dutoit-Francillon a vu dégager des restes de squelettes dans l'exploitation d'une gravière en cet endroit.

reprit l'œuvre de Rome et reconstitua, en l'accroissant, la communauté des habitants de Lausanne, élevant le *vicus* au noble rang de cité, et marquant à son tour notre ville d'une nouvelle empreinte que les siècles n'effaceront point.

Maxime REYMOND.

UN POÈME EN L'HONNEUR DE PAYERNE

Les archives de nos communes possèdent quantité de documents curieux et inédits que le hasard met parfois au jour. C'est le cas pour le document dont je reproduis ci-dessous le texte français.

C'est un parchemin non daté qui servait de couverture à un livre de reconnaissances de Payerne, du XVIme siècle ; il a été un peu abîmé par la reliure et les premiers vers du texte latin manquent. Le titre est :

In celeberrimae, florentissimae nec non potentissimae
Urbis Peterniaci laudem.

L'auteur est désigné à la fin de l'œuvre par ces lignes :

Par celuy qui désire
Vous estre serviteur
A jamais, et vous faire
Tout plaisir et honneur.
Pierre Fabry.

Ce doit être un Pierre Fabry, qui fut notaire à Moudon à la fin du XVIe siècle.

Le texte est réparti sur quatre colonnes, les deux premières contenant les vers latins, les deux autres la traduction française. C'est celle-ci que nous reproduisons ici, plus à titre documentaire que pour sa valeur poétique qui est bien minime. L'influence de la Renaissance se fait sentir